



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 09 avril 2024

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Sylvie BARTHELEMY - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie SAUNIER – Marie-Claire MULLIERE - Stéphanie GREMERET - Céline BESSONNAT

MM. Dominique BOUILLLOUX - Yves LOMBARD - Sébastien LESSARD - Cédric TISSOT

Absent excusé : Quentin D'ALASCIO

Absente : Constance FINAS

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 5 mars 2024. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Le Conseil valide le compte de gestion de la commune de l'exercice présenté par le comptable du Trésor public.

VOTE : proposition adoptée : 12 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT

Le Conseil approuve le budget présenté pour l'année 2024 équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 54 678 €

INVESTISSEMENT : 77 095 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

M. le Maire présente en détail les lignes budgétaires 2023. Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2024 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 1 575 868 €

INVESTISSEMENT : 1 196 003 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

SUBVENTIONS 2024

Le Conseil municipal valide la répartition des demandes de subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget communal 2023.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Après présentation de l'état prévisionnel des taxes directes locales, le Conseil municipal décide de suivre les taux d'imposition de référence pour 2024 soit :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	803 600	31.42 %	263 928 €
Taxe Foncière non bâti	119 452	35.76 %	44 414 €
Taxe d'habitation	122 026	17.66 %	21 245 €
			<u>TOTAL</u> : 329 587 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

TARIFS GARDERIE ET CANTINE 2023

M. le Maire présente au Conseil le bilan cantine 2023 présentant un déficit de 8391.29 € et celui de la garderie 2023 affichant un déficit de 3447.72 €. Le Conseil valide et décide de maintenir les tarifs pratiqués.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

RODP 2024 FONDS DE MUTUALISATION TELECOM 2025

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

	Km d'artères ou m ² d'emprise	montant unitaire	montant total
Lignes aériennes	10.825	64.36 €	696.70 €
Lignes souterraines	19.919	48.27 €	961.49 €
TOTAL : 1658.19 €			

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2024, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2023.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

RODP 2024 ENEDIS

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 définit le mode de calcul et le mode de revalorisation du montant de la RODP Electricité (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

Les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Au 1^{er} janvier 2024, le dernier index publié était celui de **octobre 2023** et s'établissait à **132.1 en base 2010**, à comparer à celui de **octobre 2022** égal à **129.5 en base 2010**.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la **population totale**.

De plus, conformément à l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les montants ainsi calculés seront **arrondis à l'euro le plus proche**.

Taux global de revalorisation depuis 2002 : **56.17%**

Formule de calcul utilisée pour les communes inférieures ou égales à 2 000 habitants : 153 x 1.5617

Soit pour 2024 => 238.94 euros arrondi à 239 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser la somme de 239 euros à ENEDIS et charge M. le Maire de procéder au titre de recette.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

IDENTIFICATION DES ZONES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Le maire indique au Conseil municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, indique, qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du Conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER) et les transmettent au référent préfectoral, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale.

Conformément aux attendus de la loi, M. le Maire propose dans un premier temps d'identifier les zones d'accélération pour les présenter ensuite dans le cadre d'une consultation au public.

Après réflexion, les zones communales retenues sont les suivantes* :

- ZH 172, partie hachurée route du Moulin, filière PV : panneaux photovoltaïques sur toiture de hangar pour stockage de plaquettes bocagères nécessaire à l'approvisionnement de la chaufferie bois,
- ZI 66, partie hachurée route de Saint-Vincent, filière PV-S panneaux photovoltaïques au sol,
- AH 178, route de Saint-Vincent, filière PV-T sur toiture face sud de la Salle Multi-Activités.

M. le Maire ajoute que la commune n'est pas géographiquement propice à l'installation de l'éolien.

***Le Maire rappelle que ces 3 zones constituent des réserves foncières et ne font pas l'objet de projets actuels.**

Un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune sera consultable en mairie du 15 avril 2024 au 15 mai 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public. Un registre de concertation disponible en mairie permettra au public de formuler ses observations.

Les administrés seront informés des dates de consultation via Panneau Pocket, sur le site internet de la commune et par affichage sur les panneaux règlementaires de la mairie.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE ELUE

Le maire fait part au Conseil de la nécessité de rembourser Mme Marie-Claire MULLIERE suite aux achats qu'elle a effectués pour garnir les paniers à gagner lors du marché de producteurs.

Quatre factures sont présentées : La Forge du Grizzly : 70 €, Family chanvre : 10 €, Savonnerie Au jardin de la Vouivre : 20 €, La ferme au trait : 24.60 €

Le Conseil accepte de rembourser la somme de 124.60 € à Mme MULLIERE.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Le fonds de concours voirie de la com-com : la somme de 20 000 € sera attribuée,
- La subvention pour la réfection des ouvrages de la digue : la somme de 6 000 € sera allouée,

- Les deux devis pour la rénovation des menuiseries de l'école : les écarts de prix suscitent une demande d'explication auprès des fournisseurs et un délai de réflexion supplémentaire,
- La sollicitation d'un administré pour la location exceptionnelle des bâches du CIA. Le conseil donne seulement un avis sur les modalités de prêt et remet la décision entre les mains du CIA, qui se chargera de répondre à la demande selon ses propres conditions,
- L'invitation des élus à une réunion prévue le 29 avril 2024 à St USUGE, concernant l'objectif ZAN : Zéro Artificialisation Nette, issu de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets,
- Le scrutin des Elections Européennes prévu le 9 juin 2024 de 8h à 18h et l'organisation des permanences des élus.

Yves LOMBARD évoque :

- L'organisation de la fête du Troquis, notamment la recherche de spectacles et d'animations. Des devis sont en cours,
- Les réflexions sur la fabrication de totems à installer aux différentes entrées du village et l'attente de concertations avec le CIA et les associations. Les devis sont en cours.

Nathalie TISSOT fait part :

- Du départ à la retraite de Mme CAILLET Chantal et de son remplacement au bus ainsi qu'à la garderie, assuré par Mmes Marie-Noëlle DUREUIL et Elodie TWADORWSKI,
- De la réunion organisée par le SIVOS : 10 000 € ont été alloués aux voyages scolaires du collège,
- De l'installation d'une bio-borne au point d'apport volontaire route de Saint Vincent pour la collecte des biodéchets alimentaires ouverte à tous les administrés,
- De la mise à disposition payante par le SICED de nouveaux composteurs avec « bio seau » et formation par un maître composteur.

Marie-Claire MULLIERE revient sur :

- La réunion du CCAS prévue le mercredi 10 avril 2024,
- La réunion du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) prévue le vendredi 12 avril 2024 qui présentera les réflexions sur les sujets suivants : fête du Troquis, réaménagement du terrain de basket et de tennis,
- La réunion du Conseil communautaire du 28 mars présentant le budget 2024 et les principales orientations de l'année à venir.

Sylvie BARTHELEMY demande de diffuser à nouveau l'information du dispositif « voisins vigilants » sur le bulletin municipal.

Dominique BOUILLOUX présente au Conseil :

- Les différents travaux devisés par l'ONF sur les parcelles 21, 11, 50 et 49 b,
- Les différentes propositions de SILCOBOIS pour l'abattage de certains peupliers nécessitant l'accord de l'ONF,
- Les résultats de sa demande au Conseil départemental et à la DRI de Buxy concernant l'élagage des arbres le long de l'ancienne voie ferrée,
- La problématique concernant certains affouagistes sur les parcelles 24 et 25.

Stéphanie GREMERET signale que les fils téléphoniques situés rue des Chevans n'ont toujours pas été remis. Le dossier est en cours

Dates à retenir :

- 30 avril 2024 20 h : réunion informelle sur un projet d'investissement communal,
- 21 mai 2024 20 h : Conseil municipal,
- 9 juin 2024 8h-18h : Elections Européennes.

Cédric DAUGE, Maire

